



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 8 JUIN 2016

I/ Tarifs des services périscolaires : année scolaire 2016-2017

Afin de préparer la rentrée scolaire de septembre 2016, il convient de modifier, si nécessaire, les tarifs des services périscolaires de la commune de Monthoiron.

Après comparatifs avec les communes voisines des tarifs pratiqués concernant les différentes activités périscolaires, Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants pour la rentrée 2016-2017.

Tarifs actuels – année 2015-2016 :

bus	27.00€/trimestre	
cantine	3.25€ /enfant + personnel	4.15€ /enfant non inscrit avant 9h10
	2.00€ /enfant bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil individualisé)	
	4.25€ /enseignant	11.00€ /élus + autres membres
garderie	1.20€ /matin et mercredi midi	1.40€ /soir avec goûter
	5.00€ /séance exceptionnelle	
TAP	24.00€/trimestre	6.00€ /séance exceptionnelle

Tarifs proposés pour la prochaine rentrée – année 2016-2017

bus	28.50€/trimestre	
cantine	3.30€ /enfant + personnel	4.20€ /enfant non inscrit avant 9h10
	2.00€ /enfant bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil individualisé)	
	4.30€ /enseignant	12.00€ /élus + autres membres
garderie	1.30€ /matin	1.50€ /soir avec goûter
	5.00€ /séance exceptionnelle	1.20€ /mercredi midi
TAP	24.00€/trimestre	6.00€ /séance exceptionnelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- de modifier les tarifs des services périscolaires, pour la rentrée de septembre 2016, pour la cantine, la garderie, le bus et les TAP, comme mentionnés ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à modifier les règlements correspondants.
- de proposer à la commune de Chenevelles les modifications concernant les tarifs de garderie et de bus qui entreront en vigueur à la rentrée de septembre 2016.

II/ Tarifs location salle des fêtes – année 2017

Monsieur Le Maire propose, aux membres du Conseil Municipal, une majoration des tarifs de la salle des fêtes, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

	2016	2017
LOCATION SALLE DES FETES		
tarifs location		
une journée en semaine	210,00 €	220,00 €
forfait week-end 2 jours	280,00 €	290,00 €
forfait week-end 3 jours	360,00 €	370,00 €
association communale	50,00 €	50,00 €
chauffage		
forfait chauffage particulier	80,00 €	80,00 €
forfait chauffage association	40,00 €	40,00 €
caution		
location	300,00 €	300,00 €
ménage	60,00 €	60,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver ces nouveaux tarifs concernant la salle des fêtes pour l'année 2017.
- de préciser que les autres tarifs publics communaux restent inchangés par rapport à 2016.

III/ SYRVA : adhésion de la Communauté de Communes Val de Gartempe et Creuse

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du comité syndical du SYRVA du 3 mars dernier, il a été rappelé les points suivants :

- La commune de Chenevelles a pris des délibérations relatives au transfert de sa compétence rivière à la Communauté de Communes du Val de Gartempe et Creuse ainsi que son retrait au syndicat de l'Ozon.
- La Communauté de Communes du Val de Gartempe et Creuse a pris des délibérations pour son adhésion au syndicat de l'Ozon. Un arrêté de modification de statuts a été pris par la Préfecture en ce sens.
- L'arrêté de fusion de la Préfecture présente une erreur puisqu'il cite la commune de Chenevelles comme commune adhérente au syndicat SYRVA en lieu et place de la communauté de communes du Val de Gartempe et Creuse.

Le comité syndical du SYRVA a ainsi décidé de continuer la démarche engagée et de modifier les statuts en ce sens. Il appartient désormais aux différents conseils municipaux, membres du SYRVA de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'adhésion de la Communauté de Communes du Val de Gartempe et Creuse en lieu et place de la Commune de Chenevelles.

IV/ TGV : vœu de desserte de la gare de Châtelleraut à compter du 1^{er} juillet 2017

Monsieur le Maire donne lecture du projet de desserte TGV annoncé par la SNCF à compter de juillet 2017 pour la gare de Châtelleraut et fait le constat qu'il ne répond pas en totalité aux besoins exprimés par les usagers et qu'il n'assure pas une bonne desserte de notre territoire.

L'avenir du bassin de vie et d'emploi châtelleraudais (85 000 habitants), l'aménagement et le développement du territoire sont partie liée avec la qualité de la desserte ferroviaire. Il est donc nécessaire d'attirer l'attention sur la nécessité de prendre en compte plusieurs points :

- la desserte d'après-midi dans le sens Paris-Châtelleraut est incohérente : 2 TVG à 25 minutes d'intervalle au départ (entre 17h et 17h35) et le dernier TGV à 18h35 à l'exception du vendredi.
- l'arrivée du premier TGV à Paris est trop tardive (8h26)
- la desserte matinale de Châtelleraut n'est pas compatible avec la vie des entreprises locales avec une arrivée à 9h12.

Par conséquent, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'exprimer le souhait que les propositions formulées par l'association « Châtelleraut, notre gare, notre avenir » soient prises en compte en incluant dans le projet :
 - une desserte au départ de Paris entre 19h30 et 20h30 à insérer dans l'une des 2 dessertes de soirée pour Poitiers
 - l'arrêt, en gare de Châtelleraut, du TGV au départ de Poitiers, arrivant à Paris à 7h59
 - une arrivée de Paris le matin aux environs de 8h00.

V/ Vie des Commissions

- **POINT SUR :**
 - Commission du personnel : bilan sur entretiens d'évaluation professionnelle avec l'ensemble du personnel
 - Réunions Association des Maires du 9 mai et du 13 mai
 - Foire aux vins des 21 et 22 mai : producteurs satisfaits des ventes réalisées malgré le mauvais temps
- **DATES A RETENIR :**
 - Réunion trimestrielle avec le personnel : jeudi 9 juin à 10h00
 - Commission information : préparation du bulletin – jeudi 9 juin et jeudi 30 juin à 19h00
 - Conseil Municipal : jeudi 7 juillet à 19h00
 - Tour cycliste Poitou-Charentes : passage sur la commune le jeudi 25 août

VI/ Informations et questions diverses

- Point sur le nouveau fonctionnement de la bibliothèque avec nomination de deux « coordinatrices »
- Point sur avancement de la rédaction du DICRIM et du site internet de la Commune
- Contentieux : chaudière copeaux bois – Boutineau
- Matériel service technique : acquisition d'une tondeuse et d'une élagueuse
- Accord du Conseil Départemental de la Vienne pour octroi subventions : acquisition élagueuse, travaux de mise aux normes éclairage public et travaux de voirie sur l'ensemble de la commune
- ORANGE : courrier d'information pour dépose de la cabine téléphonique de la commune de Monthoiron